



MISSION FLASH SUR LA PRÉVENTION DE LA RADICALISATION À L'ÉCOLE

La commission des Affaires culturelles et de l'Éducation a confié à **Mmes Sandrine Mörch**, députée de la Haute-Garonne (La République en Marche), et **Michèle Victory**, députée de l'Ardèche (Nouvelle Gauche), une « mission flash » sur la prévention de la radicalisation à l'école.

Les deux corapporteuses ont mené trente auditions et effectué des déplacements sur le terrain, afin d'appréhender le rôle de l'école, dans tous ses aspects, en matière de prévention de la radicalisation. Si ces questions sont généralement abordées sous un angle sécuritaire, avec le rôle des services de renseignement, de la police et de la justice, l'école se trouve en première ligne, dans son rôle de formation et de construction de la citoyenneté de notre jeunesse.

Le plan national de prévention de la radicalisation présenté en février dernier donne d'ailleurs à l'éducation nationale une place centrale, en lui consacrant ses dix premières mesures – sur 60. Cette évolution par rapport aux plans précédents répond au fait que trois ans après les attentats meurtriers de janvier 2015, une nouvelle étape s'ouvre, moins axée sur la gestion de l'urgence, et devant permettre de définir une prise en charge durable des questions de radicalisation, qui inclut nécessairement l'école.

Le rôle de l'éducation nationale dans la prévention contre la radicalisation s'articule autour de trois axes :

- le repérage et le signalement des jeunes qui présenteraient des signes de radicalisation ;
- la prise en charge et le suivi de ces jeunes ;
- la lutte contre la radicalisation cognitive qui peut envahir les esprits des enfants et adolescents : elle passe par les enseignements et la mobilisation autour des valeurs républicaines, et relève de la « prévention primaire ».

Voir [ici](#) l'intégralité de la communication de
Mmes Sandrine Mörch et Michèle Victory



Corapporteuse
Sandrine Mörch
Députée de la Haute-Garonne
(La République en Marche)



Corapporteuse
Michèle Victory
Députée de l'Ardèche
(Nouvelle Gauche)

Les enjeux de la radicalisation chez les jeunes

La définition de la radicalisation la plus classiquement utilisée est celle de l'universitaire M. Farhad Khosrokhavar, à savoir un « *processus par lequel un individu ou un groupe adopte une forme violente d'action, directement liée à une idéologie extrémiste à contenu politique, social ou religieux, qui conteste l'ordre établi* ».

L'adolescence constitue une période de vulnérabilité particulière à l'égard de la radicalité, car il s'agit d'un moment de quête identitaire, ainsi que de recherche d'idéal, de sensations fortes et d'affiliation à un groupe. Ces éléments peuvent trouver un écho dans une idéologie radicale, qui offrirait une utopie globale susceptible de régler toutes les difficultés, ainsi que de nouvelles relations au sein d'un collectif. Cette fragilité adolescente aux radicalités est accentuée par la plus grande perméabilité des jeunes aux théories du complot, ainsi que par leur appétence plus forte pour la recherche d'informations sur internet.

Plusieurs de nos interlocuteurs ont souligné à quel point les questionnements identitaires des jeunes issus de l'immigration et leur sentiment de discrimination étaient forts et s'étaient accrus au cours des deux dernières décennies. Nombre de jeunes ont le sentiment qu'il existe un écart grandissant entre les principes de notre République et leur réalité quotidienne, que la République ne tient pas ses promesses, ce qui peut accroître leur fragilité à l'égard du processus de radicalisation, notamment lorsque Daech exploite cet écart entre grands principes et réalité et propose une utopie alternative – évidemment mensongère.

Détecter et suivre les jeunes présentant des signes de radicalisation

L'éducation nationale joue un rôle dans la détection et l'accompagnement des jeunes

présentant des signes de radicalisation – ce qui relève de la prévention secondaire. Elle s'est appropriée les procédures de signalement instaurées en 2014 (numéro vert du Centre national d'assistance et de prévention de la radicalisation, saisine des états-majors de sécurité des préfetures).

Pour autant, si les livrets et guides diffusés dans l'éducation nationale décrivent les signes qui doivent attirer l'attention (rupture avec les amis, la famille, l'école, absences répétées et contestations d'enseignements, changements brusques de comportements), la question de la détection et du signalement est complexe, et il importe de faire preuve de prudence et de discernement. L'apparition d'un de ces signes ne suffit pas à caractériser un risque de radicalisation. Par ailleurs, bon nombre d'entre eux peuvent se confondre avec des manifestations classiques du malaise adolescent et de provocation à l'égard des institutions.

Les signalements sont ensuite suivis et analysés, afin de déterminer si les personnes présentent effectivement un risque de radicalisation et doivent faire l'objet d'un suivi policier et judiciaire et/ou d'un suivi préventif et social.



L'éducation nationale s'inscrit alors dans un processus interministériel, au sein des cellules de prévention de la radicalisation et d'accompagnement des familles (CPRAF), qui réunissent des représentants des services de l'Etat concernés (préfeture, justice, agence régionale de

santé...), des associations et collectivités. Les CPRAF permettent de mettre en relation des acteurs aux cultures professionnelles différentes, pour échanger des informations et proposer un accompagnement individualisé, à la fois social, psychologique, éducatif, judiciaire...

Depuis 2015, 2 550 mineurs ont été pris en charge par les CPRAF ; 1 095 sont encore suivis au premier trimestre 2018.

Prémunir les esprits

La prévention primaire, qui vise à renforcer les défenses des jeunes, leurs capacités de discernement et leur esprit critique, joue un rôle crucial dans la prévention de la radicalisation, et l'école, parce qu'elle accueille tous les enfants et adolescents sur ses bancs, en est un acteur incontournable.



Face à la contestation des valeurs de la République qui peut être constatée dans certains établissements, et après les attentats de 2015, l'éducation nationale s'est fortement mobilisée : dès 2013, avec la mise en place de l'enseignement moral et civique (EMC) et de l'éducation aux médias et à l'information (EMI), ainsi que la publication de la Charte de la laïcité. A la fin de janvier 2015, onze mesures pour une grande mobilisation de l'école pour les valeurs de la République ont été décidées ; des guides ont ensuite été diffusés, des référents « laïcité » et « radicalisation » ont été désignés dans les académies et les départements.

Les dispositifs sur le respect de la laïcité à l'école ont été renforcés en décembre 2017 et, en février dernier, le plan national de

prévention de la radicalisation a proposé 10 mesures concernant directement l'école.

Le déploiement de l'EMC et de l'EMI vise à permettre aux élèves, dès le primaire, d'exercer leur citoyenneté et de s'approprier les valeurs de la République. L'on peut observer d'ailleurs un foisonnement d'initiatives et de projets des équipes éducatives, autour de pièces de théâtre, de vidéos, d'ateliers et de sorties, qui méritent d'être salués, d'autant que ces projets sont très chronophages et impliquent un fort engagement des personnels. Les œuvres littéraires et théâtrales, telles que la pièce « Jihad » d'Ismaël Saïdi, sont également utilisées pour aborder la prévention de la radicalisation.

Un consensus s'est toutefois fait jour, lors de nos auditions, sur le déficit de formation, tant initiale que continue, des enseignants s'agissant de l'enseignement des valeurs de la République et du fait religieux, de l'éducation aux médias, mais aussi plus spécifiquement de la prévention de la radicalisation. A été pointé le manque d'outils et de supports documentaires dont ils disposent pour traiter ces sujets. Ces difficultés sont susceptibles d'alimenter les réticences et craintes que les enseignants peuvent éprouver pour aborder en classe ces sujets sensibles.

Quelques pistes de réflexion

► **Du point de vue des élèves** : il importe d'encourager le **développement des projets collectifs** pour aborder ces différents sujets. C'est en rendant les enfants acteurs et en les valorisant qu'ils peuvent s'approprier les enseignements et valeurs. Le **recours à la littérature et au théâtre** comme support des cours et ateliers apparaît également essentiel, de même que le renforcement des pratiques artistiques et culturelles.

Il est nécessaire de **renforcer l'enseignement du fait religieux**, afin de

promouvoir une « laïcité d'intelligence », pour reprendre l'expression de Régis Debray, et de mettre davantage l'accent sur **l'éducation aux médias et à la cybercitoyenneté**.

Il importe **d'offrir davantage de lieux de débats et d'échanges** dans les établissements scolaires et de **favoriser une approche interculturelle au sein de l'école**, afin de valoriser l'apport de l'autre.

Il pourrait être intéressant de **transposer le dispositif des « ambassadeurs lycéens »** créé en matière de lutte contre le harcèlement, dans le domaine de la prévention de la radicalisation, et **d'améliorer l'accompagnement des élèves** dans leurs phases décisives **d'orientation**.

► **Du point de vue des personnels de l'éducation nationale, le renforcement de la formation, initiale et continue**, constitue un enjeu central pour assurer l'appropriation par les établissements de problématiques finalement récentes et la bonne connaissance des dispositifs existants. Il importe notamment de **développer la formation initiale** des enseignants sur l'enseignement des valeurs républicaines et du fait religieux, ainsi que sur l'EMI, en **harmonisant** et en **renforçant les maquettes des Espé sur ces sujets**.

Il convient **d'encourager une collaboration interdisciplinaire** pour l'EMC, l'enseignement du fait religieux et l'EMI, afin d'éviter la forte concentration des attentes sur les professeurs d'histoire-géographie et les professeurs documentalistes, et de remédier au sentiment d'isolement que peuvent ressentir les enseignants à l'égard de sujets jugés sensibles et « réactifs ».

Il est indispensable de **développer davantage d'outils et de supports documentaires** pour aborder ces enseignements, en accompagnant leur

déploiement, et d'assurer une meilleure diffusion des ressources existantes.

Il conviendrait de **constituer une « banque de données »** au niveau académique et national, qui recenserait les **projets et outils élaborés dans les établissements**, afin de mutualiser les efforts réalisés par les équipes éducatives et de diffuser les bonnes pratiques.

Il serait utile de **compléter les renforts éducatifs et sociaux** (maîtres spécialisés, médecine scolaire), tout en **promouvant une école plus inclusive et protectrice** et en **faisant davantage intervenir dans les établissements scolaires des personnes ressources** (anciens résistants, personnes touchées par les conséquences de la radicalisation, journalistes...).

► **Au-delà de l'école**, il est indispensable de s'appuyer sur les autres acteurs, **d'inclure tous les « éducateurs »**, qu'ils soient parents, travailleurs sociaux, responsables religieux, policiers, médiateurs ou artistes, et de **mobiliser les collectivités locales, les centres sociaux et les associations**, notamment par le biais d'une politique de la ville ambitieuse.

Le **Service national universel** pourrait constituer une piste, en offrant des opportunités d'engagement à des jeunes en quête d'idéal et de projets mobilisateurs.

Le **développement des travaux de recherche** sur la **prise en charge et l'accompagnement** des jeunes radicalisés doit constituer une priorité.

Nous ne pouvons pas faire l'économie d'une **réflexion sur l'apaisement de la communauté nationale**, par un travail sur la mémoire et par le renforcement de la lutte contre les discriminations.

Enfin, nous devons **avoir davantage confiance dans notre jeunesse**, la valoriser et l'encourager, tout en l'encadrant.